

FICHE-MOBILITE LES BONS VILLERS



Sommaire

CADRE MÉTHODOLOGIQUE	3
1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA COMMUNE	3
1.1. CARTE	4
1.2. PLANS ET PROGRAMMES D' ACTIONS	5
1.3. ORGANES CONSULTATIFS	5
1.4. PERSONNES RESSOURCES INTERNES À L' ADMINISTRATION	5
2. ÉTAT DES LIEUX AU NIVEAU DE L' OFFRE DE TRANSPORTS.....	6
2.1. MODES ACTIFS.....	6
2.2. OFFRE SNCB	7
2.3. OFFRE TEC - OTW.....	7
2.4. OFFRE DE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD).....	8
2.5. OFFRE AU NIVEAU AUTOPARTAGE ET COVOITURAGE.....	8
2.6. SITE POTENTIEL POUR UN MOBIPÔLE (PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL)	9
3. ANALYSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS EN TERMES DE MOBILITÉ	10
3.1. ANALYSE DES ENJEUX	10
3.2. RECOMMANDATIONS.....	11
4. POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DE CHARLEROI MÉTROPOLE	12

Cadre méthodologique

Pourquoi cette fiche-mobilité ?

Cette fiche-mobilité est un outil d'aide à la décision pour les élus, agents et opérateurs communaux actifs, directement ou indirectement, dans le transport de personnes au niveau local. Elle rassemble les informations internes de vos services et les données mobilité relatives à votre commune. Ces informations constituent une base pour construire tout dossier, alimenter toute réflexion ou tout débat sur les besoins en déplacements de votre territoire et les enjeux qui en découlent.

Cette fiche-mobilité est le complément naturel des démarches déjà lancées ou réalisées par les communes (PCM, PCS, PCDR) ou du Plan Urbain de Mobilité (PUM) à venir au niveau du territoire de Charleroi Métropole. Elle est le fruit des consultations et analyses de terrain avec les élus, les agents communaux et les opérateurs de transport, tels le TEC. Elle se veut un outil simple, accessible et compréhensible du plus grand nombre afin que tout un chacun puisse appréhender au mieux les nombreux enjeux liés à la mobilité des personnes sur chacune des communes de Charleroi Métropole.

Quels sont les objectifs de cette fiche-mobilité ?

Concrètement, cette fiche-mobilité poursuit trois objectifs :

- **1° répondre aux besoins des citoyens en matière de transports**, en rassemblant toutes les informations et données disponibles pour aider la commune à répondre à des appels à projets à venir en matière de mobilité ;
- **2° trouver une solution sur mesure pour les publics les plus isolés et précarisés** (enjeu de mobilité inclusive) afin de renforcer l'égal accès aux services de base essentiels à l'existence du quotidien ;
- **3° mobiliser les ressources de la commune pour atteindre**, à son niveau, **les objectifs de parts modales que la Wallonie s'est assignée dans la Note FAST 2030** (décrits dans la Stratégie Régionale de Mobilité¹).

Les objectifs de parts modales sont repris dans le tableau ci-dessous. Chaque niveau de pouvoir est amené à s'impliquer au niveau de son territoire d'action pour atteindre ces objectifs et réduire la place prédominante de la voiture.

	2017	2030
Marche	3	5
Vélo	1	5
Bus	4	10
Train	9	15
voiture	83	60
TOTAL	100	95

Réduire les besoins en déplacement de 5%
→ COWORKING

1. Fiche descriptive de la commune

Qu'il s'agisse d'animer un débat au sein d'une commission consultative, de répondre à un appel à projets ou de préparer une note au Collège afin de prendre position sur un sujet, il est essentiel de disposer des données les plus adéquates et les plus

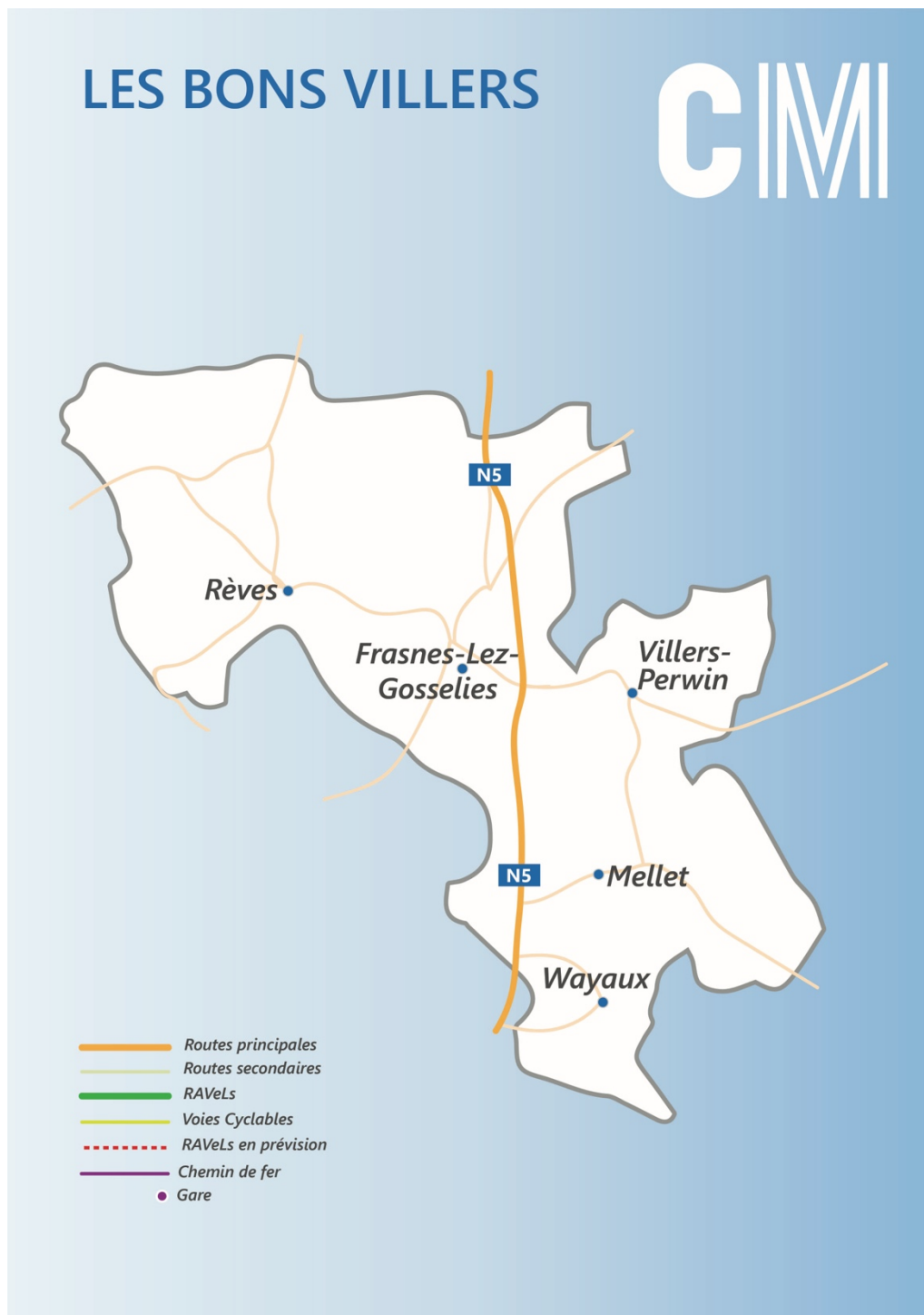
¹ <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonne/strategie-regionale-de-mobilite.html>

récentes. Cette partie de la Fiche-Mobilité reprend les caractéristiques qui définissent le territoire communal. Les rassembler permettra de gagner un temps important dans les appels à projets à venir auxquels votre commune participera.

1.1. Carte

La Commune des Bons Villers compte 9 455 habitants pour un territoire de 42,55 km². Elle est parcourue par les réseaux suivants : [lister les différents réseaux routiers, autoroutiers, cyclables/Ravel/Points Nœuds/....

- Réseaux routiers et autoroutiers (N567/N5)
- Réseaux modes actifs : réseau Points Nœuds (avec le Brabant Wallon et Pont-à-Celles)



1.2. Plans et programmes d'actions

Afin de mieux connaître les besoins en mobilité de ses habitants, la Commune des Bons Villers s'est impliquée dans les plans et programmes suivants :

- Programme Communal de Développement Rural : oui [adopté en 2017 – Bureau DREAM] ;
- Plan Communal de Mobilité : oui [en cours, avec le Bureau d'Etudes TRAJECT] ;
- Politique Locale Energie Climat (POLLEC) – Convention des Maires : oui [2018] ;
- PCS 2020-2025 : oui [Axe 7.2 : Proxibus – Bonvibus] ;
- Stratégie de Développement Communal : oui [2016] ;
- Programme LEADER : oui [FP intermobilité] ;
- Programme UREBA : oui [2020 – Equipements 2 bornes électriques] ;
- Autre(s) programme(s) : GAL des 4 Bras.

Au niveau de son Plan Stratégique Transversale (PST), les enjeux mobilité se retrouvent au travers des 2 objectifs opérationnels suivants :

- ⇒ 00. 3.1.1. Améliorer la mobilité
 - FA. Adopter un Plan communal de mobilité
 - FA. Effectuer un cadastre objectif de l'état des routes, des pistes cyclables et des trottoirs
 - FA. Etudier la construction d'un réseau Points nœuds sur notre territoire
 - FA. Créer un Ravel entre Rèves et Fleurus sur la ligne 131
- ⇒ 00. 3.1.3. Augmenter la sécurité des usagers lents
 - FA. Sécuriser les abords des écoles
 - FA. Sécuriser les abords des réunions des mouvements de jeunesse
 - FA. Créer, aménager et entretenir les trottoirs, les pistes cyclables, les parkings, les passages pour piétons et accotements
 - FA. Développer un système de rang scolaire

1.3. Organes consultatifs

La Commune des Bons Villers a institué les conseils consultatifs suivants :

- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) : oui
- Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) : oui
- Conseil consultatif des jeunes (CCJ) : oui
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : oui
- Commission communale du vélo (CCV) : oui [comité de suivi de PiWacy]
- Commission nature : oui [axe réseaux sentiers nature]
- GT Agriculture : déplacements chemins de remembrement

Impliquer le citoyen pour répondre aux besoins de terrain via une gouvernance participative est le moyen le plus efficace pour les faire ensuite adhérer aux services de transports qui seront mis en œuvre par la suite.

1.4. Personnes ressources internes à l'administration

Afin de mener à bien ces plans/programmes, la Commune des Bons Villers peut compter sur les personnes suivantes :

- Conseiller en Mobilité (Cem) : BRAUN Mireille
- Conseiller en Aménagement territoire Urbanisme : BIRON Bastien
- Référent EMSR [Corps enseignant] : MOLLE Xavier
- Conseiller en Énergie : SZANRETO Louis
- Coordinateur POLLEC : Séverine CONREUR
- Conseillère Environnement : Ingrid LAVANDY [ODR et GT Réseaux de sentiers]

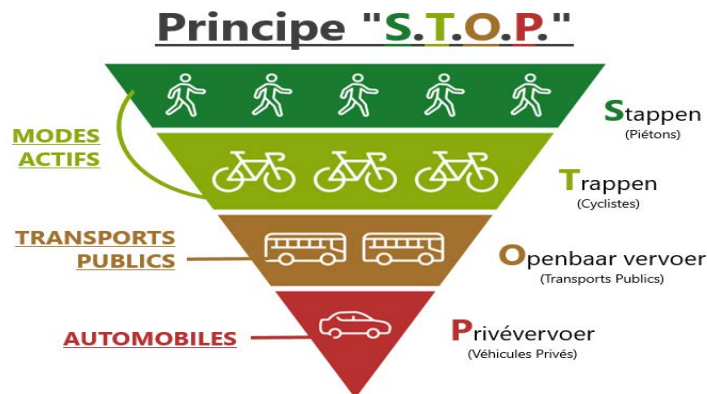
- Autre(s) personne(s) – conseiller(s) : ZP (M. LOIRIN Alain)

L'objectif est ici de constituer une équipe-projet qui travaillera de manière décloisonnée, transversale, afin de mettre en commun leurs expériences respectives et constituer les dossiers les plus crédibles dans les appels à projets à venir.

2. État des lieux au niveau de l'offre de transports

Répondre aux besoins en transport de ses citoyens suppose d'abord de bien connaître l'ensemble de l'offre de transport qui existe sur votre territoire communal. A défaut, elle permet aussi de voir quels opérateurs sont absents dans cette offre de services et voir ainsi comment la compléter au niveau local. Cet état des lieux est complémentaire à toute autre démarche qui serait déjà en cours (ou aurait été réalisée) sur votre commune, notamment au niveau du PCM, du PCDR ou de la démarche GAL.

Cette analyse de l'offre de transports (et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent) s'inscrit dans le *Principe STOP*, qui vise à renverser la priorité jusque-là accordée à la voiture, en mettant d'abord en avant les modes actifs (marche et vélo), les transports collectifs (transports à la demande, TEC, SNCB, etc...), les usages partagés de la voiture (covoiturage et autopartage), puis seulement, l'usage de la voiture à titre individuel (autosolisme). Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.



2.1. Modes actifs

FAST 2030 vise 5 % de part modale pour la marche et 5 % pour le vélo. C'est un véritable défi pour chaque commune de Wallonie. Comment y parvenir ? En conjuguant les trois leviers suivants ensemble :

- Développer des infrastructures de qualité et sécurisées (cheminements piétons et pistes cyclables) ;
- Mener des campagnes de sensibilisation intensives pour mettre en avant les bienfaits du vélo et de la marche auprès du citoyen => et par là, faire évoluer les comportements de la population ;
- Développer les services qui en favorisent la pratique au quotidien.

Les Bons Villers sont engagés dans un PCDR. Il en est ressorti le besoin de revaloriser les déplacements doux (marche, vélo). Ainsi, plusieurs fiches-projets (FP) seront amenées à être concrétisées dans les années à venir :

- Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte-Marie (ISM) depuis les quartiers de Rèves et Houtain-le-Val
- Aménagement de l'ancienne Chaussée de Bruxelles ;
- Sécurisation des abords des lieux fréquentés (centre de Frasnes, abords des écoles, centres de jeunesse, complexe sportif,..) ;
- Cheminement d'accès entre la N5 et la Rue JB Loriaux ;
- Inventaire des liaisons lentes dans le but de relier les pôles d'intérêt entre Les Bons Villers, Genappe et Villers-la-Ville ;
- Réalisation d'une Rue scolaire aux abords de l'école de Mellet.

Dans ce cadre, Les Bons Villers ont déposé une candidature à l'appel à projet Wallonie Cyclable, notre commune a été sélectionnée. En voici les principaux axes. Le futur réseau cyclable global pour les Bons Villers comprendra :

- ⇒ À court terme : les liaisons aux pôles de la commune (centres de villages, écoles, complexe sportif, administration communale, commerces, espaces de coworking ...) pour la continuité de cheminement avec liaisons inter-villages existante afin de sécuriser le réseau cyclable dans les limites de notre commune
- ⇒ À moyen et long terme :
 - Avec les communes limitrophes du Bassin de vie de Charleroi Métropole Mobilité (gare de Luttre, Aéroport, Aéroport...) et du Bassin de Mobilité du Brabant wallon (Genappe, Villers-la-Ville, Nivelles...)
 - La liaison vers le projet parking de persuasion prévu au Zoning de Frasnes (Igretec) et qui comprendra des box vélos sécurisé, recharge voiture électrique, station CNG, voiture partagée, relais multimodaux
 - Les liaisons cyclables vers le futur pôle d'échange multimodal (projet mobipôle) pour lequel le complexe sportif de Frasnes est pressenti comme site prioritaire
 - L'ensemble complété – en fonction des appels à projets – par des abris vélos sécurisés placés sur le réseau (TEC) structurant (RN005 – RN567) ou de rabattement, les liaisons aux pôles multimodaux, parking de persuasion, mobipôle.

Bien consciente qu'il ne sera pas possible de réaliser au travers du budget Wallonie Cyclable, la commune des Bons Villers a fixé des priorités et devons adapter notre ambition aux moyens mis à notre disposition par ce subsidé. Ainsi, seront réalisées en priorité les liaisons permettant de rejoindre :

1. Frasnes-lez-Gosselies
2. Rèves
3. Mellet
4. Villers-Perwin
5. Wayaux

En matière d'aménagements de voiries voici les priorités, village par village. En priorité absolue,

- ❖ Pour Frasnes-Lez-Gosselies la rue, Jean-Baptiste Loriaux ;
- ❖ Pour Rèves, la rue de Bruxelles, place de Rèves, de l'Eglise (partie) ;
- ❖ Pour Mellet la rue Burny avec la traversée de la RN567, les rues, Hoover, la ruelle Gaspard, Helsen;
- ❖ Pour Villers-Perwin les rues, de la Couronne (partie), Aubry, Chassart (partie), du Tilleul, de la Chapelle (partie) ;
- ❖ Pour Wayaux, les rues de Gosselies et une partie de Pont-à-Migneloux.

Le reste sera envisagée selon les possibilités budgétaires restantes ou ultérieurement (détails dans les plans de priorités d'aménagements par village).

2.2. Offre SNCB

Toujours dans la logique du principe STOP, cette partie décrit l'offre de service disponible sur la commune, s'il en existe une. Outre le descriptif des infrastructures et de l'offre de desserte, sont aussi précisés les services disponibles en gare ou aux points d'arrêts (PANG).

La Commune des Bons Villers n'est pas desservie par le train. Cependant, deux gares extérieures à la commune, attirent les navetteurs des Bons Villers : la gare de Luttre (Pont-à-Celles) et celle de Fleurus. **Tout l'enjeu est d'améliorer les rabattements des lignes de bus de l'entité vers ces 2 gares, notamment via le Bonvibus.**

2.3. Offre TEC – OTW

Cette partie décrit l'offre de service du TEC desservant la commune. Les directions territoriales desservant Les Bons Villers sont celles du TEC Charleroi et du TEC Brabant Wallon. Y sont listées les différentes catégories de lignes de bus (ou tram/méto) en fonction de la classification actuelle de l'AOT et de l'OTW. Attention, avec la réorganisation des lignes en cours, cette classification est amenée à évoluer. Sont donc ici reprises les différentes catégories de lignes en date du mois de septembre 2021 :

- Ligne Express : aucune ligne express ne dessert Les Bons Villers

- Ligne à forte fréquence (moins de 30 minutes)
- Lignes à fréquence moyenne (de 30 à 60 minutes)
 - o 60 JUMET MADELEINE – VILLERS-PERWIN TROIS TILLEULS
 - o 73 NIVELLES – RÊVES - FLEURUS
- Lignes à fréquence faible (plus de 60 minutes)
 - o 365A BRUXELLES – JUMET (Madeleine)
 - o LBV – BONVIBUS – ligne de bus type Proxibus desservant les villages des Bons Villers

Actuellement, aucune ligne Express ne dessert Les Bons Villers : c'est tout l'enjeu de notre participation aux Organes consultatifs des bassins de mobilité, organisés deux fois par an par l'Autorité Organisatrice des transports (AOT-SPW), autorité qui a dans ses missions la mise en œuvre d'un réseau de lignes structurantes au niveau de la Wallonie.

2.4. Offre de Transports à la Demande (TAD)

De manière complémentaire aux réseaux TEC et SNCB, une offre de transport local s'est souvent développée au niveau des communes, soit sur base d'horaires fixes, soit sous forme de transports à la demande (TAD). Sur base de l'état des lieux réalisé par l'Agence Mobilité (dans le cadre notamment de la mission demandée par la Centrale Régionale de Mobilité, CRM), voici ici les différents types d'opérateurs desservant votre territoire communal.

Nom du service	Catégorie / secteur d'activité	Territoire desservi
Taxi Social du CPAS	STIG	
BRANDERS Philippe (Monsieur Mobilité)	LVC	
CALLES Virginie	TX-TC	
MRATI Abdelkarim	LVC	
VANOSSEL Jeremy	LVC / TC	

Ce tableau est complété par votre Agence Mobilité qui en assure la mise à jour permanente, via notamment la nouvelle plateforme informatique mise à sa disposition par la Centrale Régionale de Mobilité (CRM). Outre le relevé des opérateurs actifs desservant votre commune, un tableau de bord reprenant les indicateurs permettra d'évaluer l'état de la demande :

- Nombre d'appels provenant d'un citoyen de votre commune ;
- Objet de la demande du transport (courses, médical, touristique, etc...) ;
- Autre(s) critère(s) : flotte, etc... .

La commune des Bons Villers étudie toutes les pistes possibles pour valoriser au mieux les acteurs offrant un service TAD sur notre entité, au besoin en synergie avec l'Agence Mobilité de Charleroi Métropole (ASBL Mobilesem).

2.5. Offre au niveau Autopartage et covoiturage

Malgré le développement des modes actifs et le redéploiement des réseaux de transports publics, la voiture est et restera un mode de transport essentiel, et plus dans certaines communes que dans d'autres. Cependant, de nouveaux usages de la voiture apparaissent, en milieu urbain comme en milieu rural. Objectif : réduire l'impact de ce mode de transport au niveau de la congestion des infrastructures mais aussi inciter le citoyen à l'utiliser différemment. Deux types de services permettent de nouveaux usages et limiter ainsi l'autosolisme dans les déplacements quotidiens :

- L'autopartage, soit sur base d'une station où il est possible d'emprunter un véhicule pour un moment limité, soit par une mise en commun du véhicule (entre particuliers d'un même quartier/village ou par la mise à disposition d'un véhicule communal en dehors des heures d'ouverture des services) ;
- Le covoiturage afin d'augmenter le taux de remplissage par véhicule (et le faire progresser de 1,3 personne à 1,8 d'ici 2030).

Type de service [autopartage ou covoiturage]	Localisation du véhicule en autopartage / parking covoiturage	Site Internet
Autopartage	Mellet/Wibee	
Covoiturage	À l'étude avec le BE Espaces Mobilités	

La commune est accompagnée par l'Agence Mobilité pour étudier les pistes de développement d'un parking de covoiturage ou d'un système d'autopartage sur son territoire.

2.6. Site potentiel pour un Mobipôle (pôle d'échange multimodal)

Renforcer l'intermodalité sur votre territoire communal passe par le développement d'infrastructures qui faciliteront le passage d'un mode de transport à l'autre, lors d'un même trajet (intermodalité). Via la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM), la Wallonie s'est donnée pour objectif d'équiper chacune des 262 communes wallonnes d'un Mobipôle (pôle d'échange multimodal) d'ici à 2030, dans la perspective notamment des Objectifs du Développement Durable fixés par l'ONU qui visent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans cette optique, la Wallonie envisage de lancer chaque année un appel à projets pour cofinancer le développement de ces mobipôles. Chacune commune est invitée à analyser les enjeux mobilité de son territoire et à identifier l'emplacement qui permettra de concentrer les flux de mobilité et d'en organiser au mieux le transfert modal. Avec le TEC desservant votre territoire **et pour autant que le Collège communal en fasse expressément la demande**, l'Agence Mobilité et le TEC sont disponibles pour analyser le site qui pourrait se porter candidat lors des appels à projets à venir.

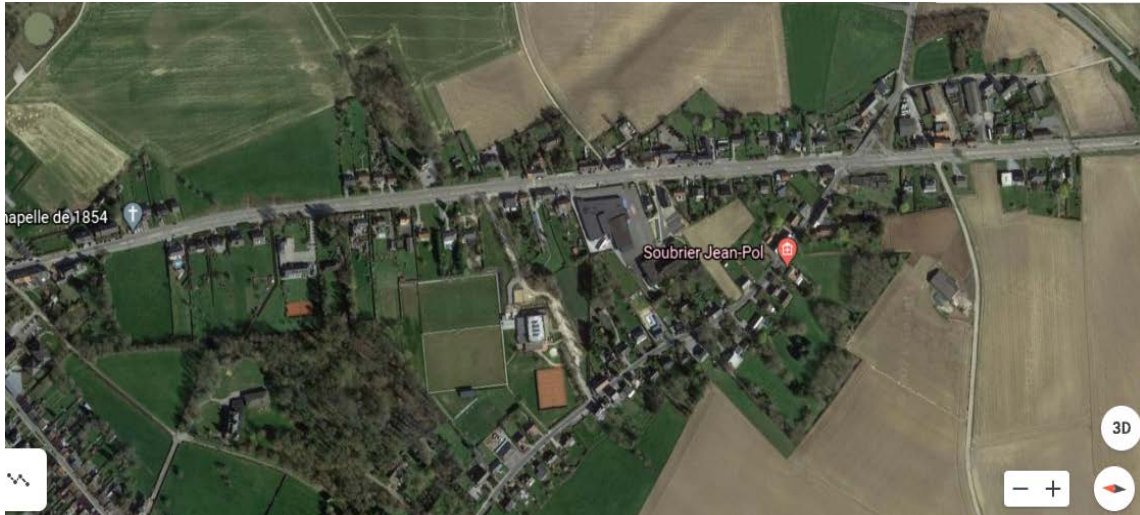
Au niveau de la Commune des Bons Villers, le Plan d'Investissement Communal (PIC) reprend les investissements suivants en matière de cheminements piétons et de pistes cyclables. Concrètement, les communes doivent intégrer dans leur PIC minimum 1/3 de leur enveloppe, des projets comprenant par exemple :

- ⇒ Pour les voiries :
 - La création de trottoirs, de zones piétonnes, de trottoirs traversants, zones apaisées, etc...
 - La création et la réfection de pistes cyclables, bandes cyclables suggérées, sens uniques limités, sas vélo, chemins réservés, etc... . De plus amples détails au sujet de l'intégration d'aménagements cyclables sont disponibles via le site de la séurothèque : www.seurotheque.be
 - La création d'espaces partagés qui favorisent les usagers actifs en limitant la place laissée aux véhicules automobiles
 - La création d'infrastructures qui permettent d'accéder facilement et de manière aisée aux transports en commun
 - Tout autre aménagement qui encourage une utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Ainsi, en vue de préparer le dossier de candidature de la commune, nous vous invitons déjà à relever, au départ du site pressenti pour accueillir ce mobipôle, les infrastructures suivantes :

- 1. Création d'un parking vélo sécurisé et d'un cheminement vélo à partir des pôles d'habitat situés à 15 minutes à vélo du mobipôle ;
- 2. Création d'un cheminement piéton et traversée de chaussée dans les 100 mètres autour du mobipôle et proche de l'arrêt de bus ;
- 3. Création d'une zone d'attente sécurisée et confortable pour l'arrêt de bus ;
- 4. Amélioration de la mobilité partagée et du covoiturage ;
- 5. Création de services supplémentaires sur le mobipôle (exemples : un distributeur de colis BPOST, distributeur de produits locaux...) et participation de ces prestataires au financement et/ou à l'entretien des installations.

Une visite de site en présence de la commune, de l'Agence Mobilité de Charleroi Métropole et du TEC Charleroi. Le site qui apparaît le plus pertinent en terme d'intermodalité pourrait se situer le long de la Chaussée de Bruxelles, à proximité de l'accès menant au complexe sportif.



Les équipements et infrastructures précités pourraient venir structurer progressivement ce projet de mobipôle.

3. Analyse des enjeux et recommandations en termes de mobilité

3.1. Analyse des enjeux

Les rencontres avec les différents Collèges communaux nous ont permis de relever des enjeux mobilité spécifiques à chaque territoire communal. Parmi ces enjeux, outre la qualité de l'offre au niveau des transports publics, la question de la desserte et de l'accessibilité de différents sites a souvent été relevée par les élus. Nous listons ici quelques sites qui pourraient nécessiter une meilleure connexion aux réseaux de transports publics :

- ⇒ Parc d'activité économique sur votre commune :
 - PAE de Frasnes-le-Gosselies (desserte TEC à renforcer et accessibilité au zoning au départ du contournement) + étudier possibilité d'y développer un covoiturage via le Club d'entreprise
- ⇒ Structure hospitalière sur votre commune :
 - Pas de structure hospitalière sur l'entité mais présence d'une Maison Médicale à Frasnes
- ⇒ Centres culturels ou sportifs de votre commune :
 - un complexe sportif rassemblant différents clubs (tennis, football,...) situé Chaussée de Bruxelles et captant plusieurs centaines d'affiliés
- ⇒ Établissements scolaires sur votre commune :
 - Réseau communal (en surcapacité d'où problème d'accessibilité des établissements) sur certains sites
 - Réseau libre (Institut Notre-Dame), principale implantation scolaire de l'entité
- ⇒ Centre de formation professionnelle :
 - CISP Horeca: Cellule Solidarité Emploi - Frasnes
 - CISP Entretien Espaces verts : Centre pilote - Frasnes
- ⇒ Autres types d'implantation :
 - 3 projets de lotissements totalisant 193 logements => accessibilité et flux de mobilité à anticiper (ex : développer le système d'autopartage auprès des promoteurs et auteurs de projets)

3.2. Recommandations

Relever les problèmes d'accessibilité de ces sites permettra, ensuite, de formaliser des demandes sous forme de recommandations auprès des autorités de tutelle [Fédéral, Wallonie, TEC, SNCB, etc...].

⇒ Recommandations en termes de modes actifs [marche/vélo] :

- Réaliser les priorités à court, moyen et long termes définies dans notre dossier de candidature Wallonie cyclable
- Identifier un réseau cyclo-piéton
- Renforcer l'accessibilité des cheminements pour les piétons et les PMR
- Sécuriser les abords des écoles, tous réseaux confondus
- Mettre en œuvre les actions de la stratégie cyclable reprise dans le dossier de candidature WACY déposé par Les Bons Villers
- Augmenter le stationnement vélo, surtout pour les pôles d'intérêt
- Travailler les modes actifs sur les trajets domicile-école [pédibus-vélobus-VAE,...], pour les élèves comme pour les enseignants
- Promouvoir la formation EMSR dans les différents réseaux
- Développer les dépose-minutes là où c'est possible, à proximité des établissements scolaires

⇒ Recommandations en terme de transports publics [SNCB – TEC] :

- Augmenter l'offre TEC vers le PAE de Frasnes et la gare de Luttre
- Installation d'une borne Self' TEC aux pôles à identifier
- Analyser l'accessibilité et le confort des arrêts en fonction de l'évolution du réseau TEC
- Cadencer les horaires des TEC desservant Les Bons Villers sur base des arrêts/départs des gares hors entité [Luttre/Nivelles/Fleurus]

⇒ Recommandations en terme de transports à la demande [TAD] :

- Ré-étudier la desserte du Bonvibus dans la perspective du développement du secteur TAD et la réorganisation à venir des lignes TEC AOR mais tout en veillant à garder une accessibilité pour les habitants de tous les villages de l'entité

⇒ Recommandations en terme de services partagés au niveau de la voiture [covoiturage/autopartage] :

- Poursuivre le développement du réseau d'autopartage en développement sur l'entité
- Mener une expérimentation de covoiturage scolaire sécurisé (établissement pilote)
- Identifier avec le SPW un parking de covoiturage (PAE Frasnes, aux abords de la N5)
- Étudier les endroits les plus propices pour y développer des bornes pour véhicules électriques [voitures-VAE]

4. Positionnement de la commune sur le territoire de Charleroi métropole

